

AVERTISSEMENTS AGRICOLES®

POUR DE BONNES PRATIQUES AGRICOLES

POITOU - CHARENTES

Bulletin Technique n° 31 du 30 octobre 2002 - 4 pages

Grandes Cultures

COLZA : Stade B8 - B10

Maladies

Phoma

Des projections de spores significatives ont été observées pendant la récente période pluvieuse.

Ne plus intervenir.

CEREALES : Stade levée à 2-3 feuilles

Pucerons

Des observations récentes en centre Vienne montrent une **forte présence** des pucerons.
- En parcelles abritées au stade 1 ou 2 feuille(s), le pourcentage de pieds porteurs est compris entre **15 et 25** %.
- En situations moins favorables aux pucerons ces valeurs sont comprises entre 6 et 13 %.

La présence des pucerons sur le maïs et les repousses de céréales reste importante.

- Pour les parcelles non protégées en traitement de semence, une intervention est nécessaire dès le stade 1-2 feuille(s) dans de nombreuses situations.
Même si la fréquence de pieds porteurs stagne à 5-10 %, la protection est également nécessaire dans un délai d'une dizaine de jours.
- Pour les parcelles traitées très précocément, une surveillance sera nécessaire une douzaine de jours après l'intervention, des recolonisations étant possibles.

MAIS

Sondages larvaires

La prospection pyrale sésamie a été effectuée sur **301** parcelles : 112 en Charente-Maritime, 58 en Deux-Sèvres, 88 en Vienne et 43 en Charente.
Pour ces 3 derniers départements il s'agit de parcelles non traitées, en Charente-Maritime environ la moitié de l'effectif a été protégée contre la sésamie.

Pyrale

Les sondages mettent en évidence une **stagnation des populations** au niveau régional avec 85 % des parcelles ayant moins de 0,2 larve par plante et 2 % des parcelles dépassant 0,5 larve par plante.

- En **Charente-Maritime**, les populations se maintiennent à un niveau très faible (93 % des parcelles ont moins de 0,2 larve par plante).

- En **Deux-Sèvres**, les sondages effectués dans le sud du département montrent que les niveaux d'attaque n'ont pas progressé par rapport à 2001 avec 0,5 comme valeur parcellaire maximum et un seul canton ayant un nombre moyen de larve par plante légèrement supérieur à 0,2.

- En **Charente**, la situation est contrastée avec globalement une stagnation des infestations (88,5 % des parcelles ont moins de 0,5 larve par plante). Les niveaux d'attaque sont faibles dans une grande moitié nord de la Charente alors que les infestations sont sensiblement plus élevées dans le sud du département (notamment dans quelques parcelles du sud-ouest du secteur).

- En **Vienne**, les niveaux d'attaque n'ont pas progressé depuis la campagne précédente ; à l'échelle de la parcelle, aucune valeur n'atteint 0,5. Les moyennes cantonales sont sensiblement plus «élevées» dans le nord du département avec une valeur dépassant 0,2 et plusieurs valeurs proches de 0,2.





Céréales

Pucerons : protection souvent nécessaire

Maïs

Pyrale et sésamie : bilan et cartographie

Service Régional de la Protection des Végétaux
13, route de la Forêt
86 580 BIARD
Tél.: 05.49.62.98.25
Fax: 05.49.62.98.26

Directrice gérante :
S. DUTARTRE

Site internet :
www.srpv-poitoucharentes.com
E-mail :
srpv.draf-poitou-charentes@agriculture.gouv.fr

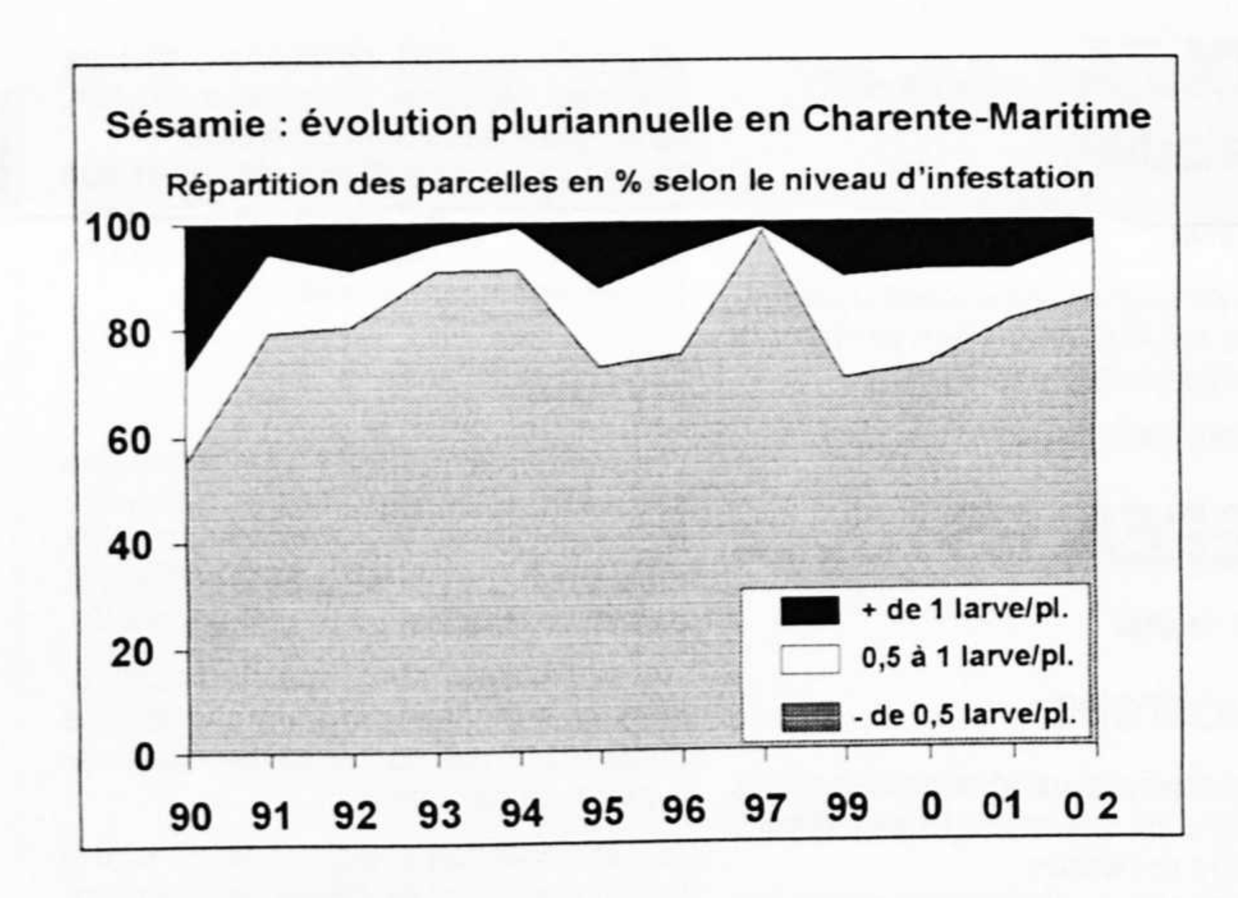
Publication périodique
C.P.P.A.P. n°2139 AD
ISSN n°02294 470

Le tiers nord de la Vienne restera considéré comme une zone à risque élevé même si la rentabilité des interventions ne paraît pas certaine chaque année (des observations antérieures ont montré que les populations pouvaient évoluer assez rapidement après une année sans protection).

Remarque : il convient de rappeler que cette cartographie permet de dégager une tendance, elle ne peut prendre en compte toutes les situations particulières.
Pour 2002 précisons que les larves de seconde génération ont été assez fréquemment observées (larves de très petite taille souvent à l'extrémité des épis) elles ne contribuent pas à l'augmentation de la pression parasitaire pour l'an prochain, par contre les galeries consécutives aux larves de première génération sur ces plantes ont pu fragiliser les tiges dans certains cas (parcelles exposées au vent violent la semaine du 20 au 25 octobre).

Sésamie

- En **Charente-Maritime** la répartition des parcelles par classe d'attaque montre une légère baisse des infestations avec 85,7 % des parcelles ayant moins de 0,5 larve par plante, 10,7 % dans la classe 0,5 à 1 et 3,6 % dans la classe supérieure à 1 (voir graphe ci-dessous).



Comme les années précédentes, les **secteurs sud et ouest du département** sont caractérisés par des niveaux d'attaque assez forts avec le plus souvent une moyenne cantonale comprise entre 0,2 et 0,5. Comme en 2001, la sésamie est nettement moins présente sur la partie orientale du département.
Ces observations confirment que la sésamie reste un **ravageur à prendre en compte sérieusement dans ce département** (en première génération).

- En **Charente**, la présence de la sésamie se confirme avec cependant un niveau d'attaque légèrement plus faible qu'en 2001 (93 % des parcelles ont moins de 0,2 larve par plante). La sésamie est présente dans un grand quart nord-ouest du département. Dans le sud de la Charente sa présence est hétérogène d'après les sondages qui portent sur un faible nombre de parcelles (l'augmentation des infestations les années précédentes a conduit à protéger une plus forte proportion de la surface en maïs).

- En **Deux-Sèvres**, la sésamie est observée dans le sud du département avec une faible intensité ; il convient de préciser que certaines valeurs cantonales sont «surestimées» car les relevés parcellaires ont porté sur le cumul des 2 générations.

- En **Vienne**, la situation est très comparable à celle de 2001 avec de **très faibles niveaux d'attaque** (inférieurs à 0,1 larve par plante) dans quelques parcelles à l'est du département ainsi qu'à l'extrême nord-ouest (zone limitrophe d'un secteur concerné par la sésamie en Maine et Loire).

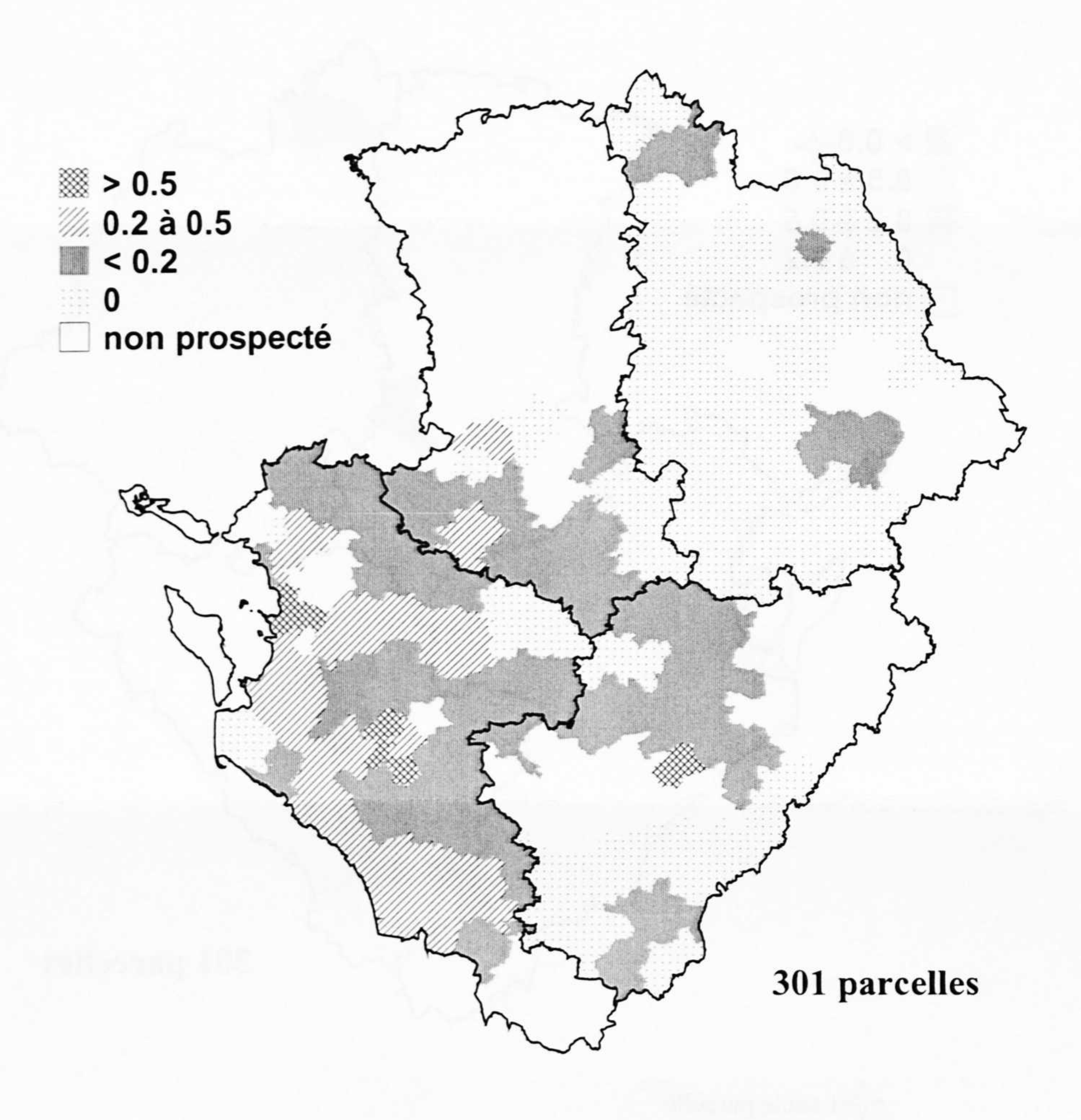
Lutte collective

Dans les secteurs concernés, le **broyage des cannes et le déchaumage des collets dès la récolte est indispensable** pour limitrer le stock larvaire.

Sésamie 2002

Première génération

Nombre de larves par plante (moyenne par canton)

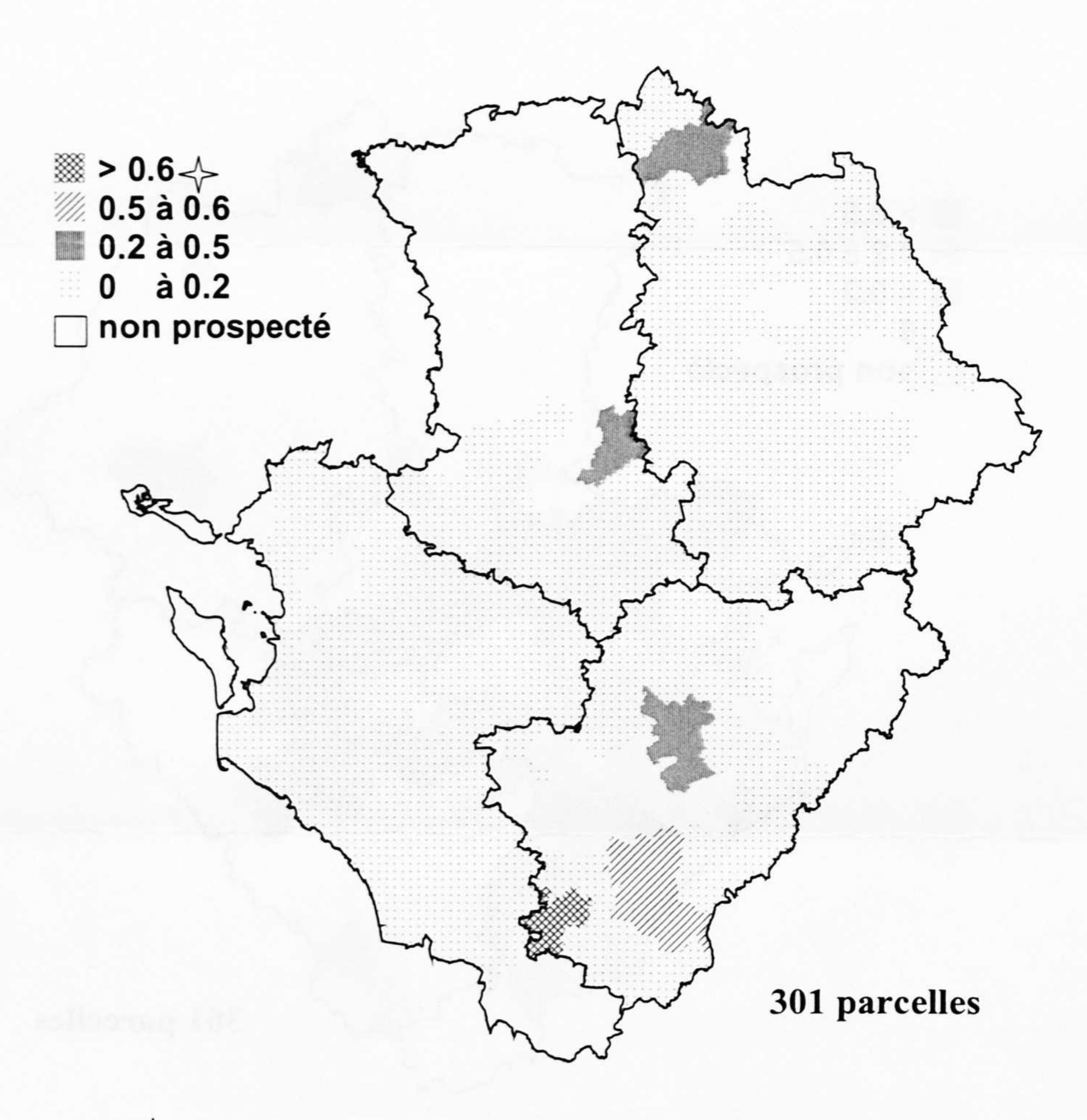


P222

Pyrale 2002

Première génération

Nombre de larves par plante (moyenne par canton)



1 seule parcelle